Voeux du 11 janvier 2018

Les conseillers municipaux et moi-même sommes ravis de vous accueillir pour cette traditionnelle cérémonie des vœux qui permet de dresser le bilan de l'année écoulée et de présenter les orientations pour 2018.

Tout d'abord je remercie les guillylois présents ce soir qui manifestent de l'intérêt pour la gestion de notre commune. C'est l'occasion de vous rappeler que depuis le 1^{er} janvier 2017, GUILLY fait partie de la CC Val de Sully issue de la fusion des CC du Sullias et de Val d'Or et Foret. Elle compte 19 communes de Lion en Sullias à Neuvy en Sullias au Sud de La Loire et de Dampierre en Burly à Germigny des Prés au Nord de la Loire (24 650 habitants). J'insiste sur ce point car des compétences sont transférées à cette entité et la maitrise n'est pas toujours évidente. On est en train de vider les compétences communales. Je laisserai le soin à Mme La Présidente de vous lister les compétences transférées. Toutefois il a fallu adapter le mode de gouvernance et un projet de territoire a été élaboré et des fiches d'action ont été définies.

Point négatif: Deux interrogations subsistent: premièrement l'éloignement du pouvoir nous permettra-t-il de conserver la vitalité de notre village; et deuxièmement, gardera-t-on la main sur la pression fiscale? Sur ce dernier point, vous avez pu constater sur votre avis d'impôt 2017 que le taux d'imposition pour l'intercommunalité est passé à 6,8 % alors que l'an dernier il était de 1,13 %; cependant il n'y a pas eu d'impact financier sur le montant de votre taxe car la commune a baissé son taux de 18,19 % à 11, 76%. Rassurez-vous nous avons perçu de la CC une compensation.

Point positif: C'est un outil au service des communes qui doit vous apporter des services que notre commune rurale ne pourrait pas vous apporter seule, améliorer votre cadre de vie et apporter un soutien logistique et financier. Nous travaillons actuellement pour que vous puissiez bénéficier d'aides pour la réhabilitation de vos logements, pour la réhabilitation de vos ANC, et nous allons pouvoir ouvrir un ALSH en septembre 2018 pour répondre aux besoins des parents.

Le soutien financier s'est traduit par :

- la prise en charge entièrement du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales instauré par la loi de finances de 2012. Il s'agit d'un mécanisme de péréquation horizontale qui consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour les reverser à des collectivités moins favorisées. Pour GUILLY il s'agit d'une somme de 17 628 euros
- le versement d'un fonds de concours de 9 402 euros pour un montant de travaux de 26 864 euros HT

Cette collectivité nous a été imposée par la loi de nouvelle organisation territoriale et il faut maintenant travailler ensemble pour rendre notre territoire attractif. Il faut être solidaire tout en respectant la diversité des communes.

De nombreuses autres réformes nous sont imposées par l'Etat sans consultation préalable

Je voudrais vous parler de l'Etat qui pour résorber la dette très importante demande aux collectivités de contribuer au redressement. Cela se traduit par la baisse des dotations et un désengagement au détriment de nos collectivités.

L'état qui impose des charges supplémentaires sans compensation. Par exemple, la loi de modernisation de la justice du 21ème siècle du 18 novembre 2016 a initié une autre réforme : Le Pacte civil de solidarité instauré en 1999 est désormais de la compétence des officiers de l'Etat civil. Cela a créé dans des villes importantes un surcroit de travail et donc généré une dépense supplémentaire.

La finalité est de simplifier le quotidien des citoyens et rendre la justice plus efficace, plus lisible et plus accessible en recentrant les juridictions sur leurs missions.

Dans le même esprit, depuis deux ans, les préfectures se sont recentrées sur des missions régaliennes et prioritaires : gestion de crise, expertise juridique, lutte contre la fraude documentaire.... Et laissent de côtés des tâches chronophages, sans valeur ajoutée.

Une autre réforme relative à l'instruction des demandes de cartes d'identité : les petites communes ne sont plus compétentes dans la procédure de délivrance des cartes d'identité. Désormais vous devez vous rendre à Sully ou Chateauneuf ou toute autre mairie disposant d'un dispositif de recueil de biométrie pour faire établir votre CNI. Le défi est de garder un vrai maillage pour ne pas pénaliser les plus faibles et les plus démunis : les personnes handicapées, aux revenus modestes, les jeunes sans emploi ni moyens de locomotion. Le délai de délivrance d'une CNI qui était de 15 jours s'est allongée à plusieurs mois. Les présidents des associations départementales des maires ruraux ont voté une motion en début d'année pour que toutes les mairies soient à nouveau intégrées dans le système de dépôt et de remise à nos administrés mais cela est resté sans effet.

Une autre décision : depuis le 6 novembre, pour se faire délivrer un permis de conduire ou un certificat d'immatriculation, il faut désormais passer par le site de l'Agence nationale des titres sécurisés. Les démarches liées à ces titres s'effectuent par voie électronique et non plus au guichet. L'heure est à la dématérialisation en s'appuyant sur les technologies numériques. Il nous est indiqué que cela offre à l'usager une plus grande liberté pour faire ses demandes de titres, qu'il n'a plus besoin de se déplacer.... Mais dans nos petites communes rurales des foyers n'ont pas accès à ces nouvelles technologies bien que l'année 2017 ait permis de finaliser le déploiement du très haut débit sur notre commune

Une autre inconnue : la suppression de la taxe d'habitation. Le gouvernement a confirmé que les communes et les EPCI bénéficieront, à partir de 2018, d'un dégrèvement en contrepartie de la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des foyers. Ce mode de compensation assure une neutralité de la réforme (la compensation sera calculée à partir de ce que la taxe d'habitation aurait effectivement rapporté aux collectivités) ce qui devrait nous rassurer. Au moins pour un temps car un dégrèvement peut se transformer d'une année à l'autre en exonération....

Au niveau scolaire, un décret du 27 juin nous a permis de revenir de nouveau à la semaine de 4 jours. Un délai bien court pour une application en septembre. Aucune évaluation sur le côté bénéfique pour les enfants n'a été fournie pour nous aider à la décision, bien que cette réforme était en vigueur depuis septembre 2014. C'est pourquoi nous avions anticiper en faisant un sondage auprès des parents début juin. 90 % des parents y étaient favorables pointant la fatigue des enfants. Une dérogation sollicitée auprès du directeur d'académie par le syndicat scolaire et le conseil d'école nous a été accordée. C'est le troisième changement de rythmes scolaires en neuf ans !!!!!! faut reconnaitre que le retour à la semaine de 4 jours a engendré de grosses économies. Mais l'esprit de la réforme était de prendre en considération l'intérêt de l'enfant. Cela n'a pas empêché une fermeture de classe. Désormais deux classes à SIGLOY accueillent les enfants de maternelle et trois classes à GUILLY accueillent les enfants de primaire.

Revenons à l'échelon communal : La population légale de Guilly au 1^{er} janvier 2018 est de 655 habitants ce qui nous prive d'une subvention accordée aux communes à faible population (seuil de 650 habitants).

La commune doit être préservée comme collectivité locale de proximité même si l'intercommunalité monte en puissance pour améliorer l'offre de services au public. Là encore, il faut se plier aux normes imposées par l'Etat :

Suite à la loi 11 février 2005 sur la mise en accessibilité par les personnes à mobilité réduite des établissements recevant du public qui donnait 10 ans aux établissements recevant du public pour devenir accessibles à toutes les formes du handicap, nous avons poursuivi les travaux. Après l'aménagement d'une rampe d'accès à

l'arrière du commerce et l'accessibilité des toilettes de l'école, nous allons aménager les toilettes de la salle polyvalente et créer une ouverture

Pour ce faire, deux subventions nous ont été accordées

- le fonds de concours précité
- une aide de la région via le contrat régional de solidarité territorial de 8059 euros

Suite à la loi de février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires qui prévoit la mise en place de la démarche « zéro phyto » dans l'ensemble des espaces publics gérés par les collectivités, nous avons dû appliquer la loi Labbé relative à l'utilisation des produits phytosanitaires. Initialement prévu pour le 1^{er} janvier 2020, cet objectif a été avancé au 1^{er} janvier 2017 par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Nous avons tenté de mutualiser ce dossier avec Neuvy mais cela n'a pas abouti. Nous avons donc acheté une débrousailleuse pour 388 € TTC et un désherbeur thermique pour 739 € HT.

Quelques mots sur la décision prise par les délégués du SICTOM sur la mise en œuvre d'une tarification incitative plus équitable et plus respectueuse de l'environnement à compter du 1^{er} janvier 2017. Nous constatons régulièrement des dépôts de sacs près des containers.

Un point noir subsiste : la réhabilitation et l'extension de l'assainissement collectif.

Seuls 22 logements sont raccordés à une STEP qui dysfonctionne. Le rapport de zonage d'assainissement est terminé mais n'a pas permis d'avancer. Nous sommes tributaires des servitudes telles que le périmètre du moulin, les risques d'inondation et notre classement au patrimoine mondial de l'Unesco. Aucune solution ne se dégage. Il est préconisé une filière rustique de type « lits plantés de roseaux » ou de type « biodisques ». Seule la création d'une STEP sur les hauts de bouteille pourrait être réalisée mais le coût est très important : 335 000 € HT pour 250 EQH.

Récemment nous avons étudié une autre technique de boues activées qui pourrait se substituer à la station existante mais selon le SATESE cette technique ne serait pas fiable

La compétence eau, assainissement et eaux pluviales va être transférée à notre communauté de communes, peut-être en 2020 !!!!!

Restons dans le domaine de l'eau avec le risque inondation qui impacte notre commune. Un rapport d'expertise de 2012 a mis en évidence des zones de fragilité et des anomalies dans la digue du val d'Orléans. Cet endiguement est l'un des quatorze systèmes d'endiguement du Loiret. Il s'étend sur 43 km de GUILLY à SAINT PRYVE ST MESMIN et protège 65 000 personnes des crues ligériennes. Les problèmes sont multiples : ancienneté de la structure, présence de canalisations, de racines d'arbres ou encore lapins ou renards qui causent des dégâts. L'objectif des travaux réalisés à Bouteille était d'améliorer l'étanchéité en prévision d'une grande crue du fleuve. La chaussée a été rabotée afin de délimiter une tranchée. La trancheuse, énorme engin unique en France possède une lame de 5,50 m pour mélanger le ciment, les matériaux siloargileux de la digue et l'eau afin de constituer un produit compact appelé écran étanche. Ce sont ces écrans de 45 cm de large sur 5 mètres de profondeur directement dans le corps de digue qui feront office de murs en cas de crue et limiteront les infiltrations. Un chantier colossal pour un budget de 7,5 millions d'euros réglé à 80 % par l'Etat, 20 % par les collectivités. Les services de la DDT ont travaillé en concertation avec les riverains afin de limiter les nuisances. Je remercie les riverains qui ont été coopératifs. Ils ont même regretté l'arrêt des travaux car la circulation était interdite et le week-end était paisible. Ils bénéficient en effet d'un cadre de vie agréable avec la Loire et le Moulin.

Sur ce site a été organisée cet été avec la CC Val de Sully une projection de cinéma de plein air au mois de juillet. Le film d'animation « Le petit Prince » a attiré un nombreux public conquis par le concept chaise pliante, couverture et cinéma sur grand écran à la belle étoile.

Dans le même domaine, le second temps fort fut la pièce de théâtre « On arrête pas le progrès » jouée à guichet fermé le 19 novembre à la salle polyvalente. La troupe du théâtre de l'Imprévu a encore tapé dans le mille avec cette fantaisie chantante et délirante sur le thème du progrès, orchestrée par Raymond et Raymond.

Enfin, je vous invite à consulter notre nouveau Site internet!

Après ce bilan technique, je voudrais exprimer notre reconnaissance aux Présidentes et Présidents d'associations, aux bénévoles qui donnent de leur temps pour dynamiser notre commune. Je remercie tout particulièrement les personnes de la bibliothèque qui accueillent des enfants

Un grand merci aux artisans locaux qui sont souvent sollicités en urgence

Je remercie le personnel communal, les enseignants et le personnel du SIIS qui grâce à notre travail commun permettent de gérer au mieux le quotidien et d'offrir à nos élèves des conditions d'accueil satisfaisantes pour un acquis maximum de leurs apprentissages

Une note d'optimisme! après de nombreux efforts, le commerce des 3 COLOMBES va réouvrir Béatrice JUIGNE s'est intéressée à la reprise de ce commerce durant l'été et après avoir effectué les stages nécessaires à l'exercice de cette mission et traversé de nombreuses difficultés administratives, elle pourra vous recevoir dès mardi prochain. La réouverture du seul commerce de notre commune doit être considérée comme une opportunité à saisir et nous comptons sur la bonne volonté de tous pour lui faire le meilleur accueil possible.

Nous lui souhaitons beaucoup de courage et de persévérance pour l'exercice de sa tâche.

Avant de conclure je remercie les conseillers municipaux et adjoints qui du fait de la diversité des catégories socio professionnelles contribuent à un travail de cohésion en fonction de leurs disponibilités. Ils se joignent à moi pour vous présenter nos vœux les plus sincères et chaleureux : surtout une bonne santé. Nous avons une pensée pour les absents à cette cérémonie en raison de problèmes de santé. Nous espérons que cette année vous permettra de voir vos projets se réaliser Je rappelle que nous sommes à votre écoute et que nous faisons le maximum pour vous apporter les mêmes qualités de services sachant que vos attentes grandissent au vu des difficultés économiques, sociales, environnementales et sociétales.

Nicole BRAGUE, Maire de Guilly